

La Ville de Brossard dépose ses états financiers 2015 Un surplus de 9 millions \$

Brossard, le 19 avril 2016 - Conformément aux exigences prévues à la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Brossard a déposé, lors de son assemblée publique du 19 avril, ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015. Celui-ci s'est soldé par un surplus net de 9 millions \$, lequel sera principalement réaffecté à la réalisation de projets qui auront un impact positif et structurant pour les citoyens.

Ces résultats qui sont notamment attribuables au développement du marché immobilier et à celui de la revente, ont engendré des revenus supplémentaires de taxes foncières de l'ordre de 2,6 millions \$, ainsi que des revenus additionnels de 1,4 million \$ provenant des permis, des droits de mutation, des amendes et des intérêts. Ces excédents ont été considérés lors de l'élaboration du budget de 2016.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles ont été, pour leur part, inférieures aux prévisions budgétaires de 2,8 millions \$. Des économies ont été réalisées au chapitre des contrats de travaux publics, des mandats en urbanisme, de la mise en place des activités aquatiques, ainsi que de la réduction des avantages sociaux en application de la Loi 15. La Ville a utilisé une partie de son surplus de 1,3 million \$ pour compenser la hausse des coûts de déneigement occasionnée par les fortes précipitations de 2014-2015 qui ont été plus élevées que la moyenne.

« Les états financiers déposés témoignent d'une gestion rigoureuse et nous sommes fiers de démontrer aux Brossardois que l'administration municipale gère les deniers publics de façon responsable », a indiqué le maire de Brossard, Paul Leduc. La totalité des surplus de l'exercice sera réaffectée au programme prévu d'investissements, notamment, à la réalisation de projets visant l'embellissement du territoire, la mise à niveaux de parcs, l'entretien du patrimoine immobilier et le remplacement d'équipements municipaux désuets.

Niveau d'endettement

Par ailleurs, le niveau d'endettement de la Ville demeure sous contrôle. Compte tenu de sa richesse foncière (11,8 milliards \$) et de sa prospérité économique, le ratio d'endettement total net s'élève à 1,34 % comparativement à 1,39 % en 2014. Le ratio du service de la dette de responsabilité locale sur le budget s'élève, quant à lui, à 13 % (13,16 % en 2014). « Avec ce niveau d'endettement, Brossard se positionne avantageusement sous la moyenne provinciale par rapport aux villes de population équivalente », a conclu le président du comité des finances, le conseiller Daniel Lucier.

Les états financiers 2015 sont disponibles sur le site de la Ville, à brossard.ca (section « Ma Ville », rubrique « Budget »).

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6355